



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités territoriales

Moulins, le 15 juillet 2015

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat,
Intercommunalité

Affaire suivie par : Gilles LEPRON
Tél : 04 70 48 33 69
gilles.lepron@allier.gouv.fr

n°45/2015

Le Préfet de l'Allier

à

Monsieur le président du Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Président(e)s d'EPCI,

Objet : FCTVA – Prêt à taux zéro

Afin de soutenir l'investissement public local permettant de doter la France des équipements structurants nécessaires à son attractivité économique et son développement, il a été décidé la mise en place d'un dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) des attributions prévisionnelles versées au titre du FCTVA afférent aux dépenses d'investissement 2015 (comptes 21, 231, 235, 1675) des collectivités et de leurs établissements publics soumis au régime de versement du FCTVA de droit commun (N-2) et au régime anticipé de versement du FCTVA (N-1).

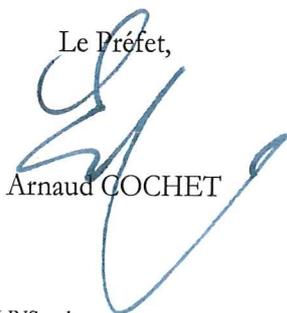
Ce préfinancement prend la forme d'un prêt à taux zéro (PTZ) et constitue une avance remboursable aux collectivités.

La CDC a mis en ligne sur le site : <https://www.prets.caissedesdepots.fr> des informations détaillées sur les modalités d'inscription des collectivités dans ce dispositif. Je vous précise que cette plate-forme internet vous permet également de déposer vos dossiers de candidature exclusivement en ligne. Ces dossiers seront ensuite instruits directement par la CDC.

Deux périodes de souscription sont ouvertes, la première avant le 31 juillet, la deuxième entre le 15 août et le 15 octobre.

Mes services restent à votre disposition pour tout autre renseignement dont vous souhaiteriez pouvoir disposer.

Le Préfet,


Arnaud COCHET